

## **Le rôle du beau-parent**

Le rôle de beau-parent n'est pas toujours facile à assumer. Comment créer un lien avec un·e enfant qui n'est pas le ou la sien·ne? Comment trouver sa place auprès de la famille et se faire respecter?

Tout d'abord, en tant que beau-parent, ce qui importe c'est de développer une bonne communication et une complicité avec le parent. Il est primordial de discuter des valeurs, des habitudes de vie et vérifier de façon réaliste si cette nouvelle étape de vie en famille recomposée conviendra aux deux adultes. Si la communication est positive, il sera plus facile de s'ajuster et trouver un équilibre dans les rôles de chacun·e et amorcer, ensemble, cette grande aventure qu'est la recomposition familiale.

### **L'autorité**

Pour que le beau-parent puisse exercer une certaine autorité, l'appui du ou de la conjoint·e (le parent) est plus que nécessaire. Ils ou elles doivent former une équipe parentale aux yeux de l'enfant. Ce rôle d'autorité ne doit pas être imposé dès le début de la recomposition familiale. Il doit être exercé graduellement, au fur et à mesure qu'un lien significatif se crée. Le beau-parent doit développer une crédibilité aux yeux de l'enfant et obtenir son respect : il faut d'abord développer une relation de confiance. Pour y arriver, il faut créer des moments de plaisir avec l'enfant :

- Des moments de jeux, des activités sportives et ludiques;
- Faire de nouvelles activités (qu'il ou elle n'avait pas l'habitude de faire avec ses parents);
- Lui apprendre de nouvelles choses, comme réparer des objets ou cuisiner un nouveau met;
- S'intéresser à l'enfant, découvrir ses intérêts, lui poser des questions sur ce qu'il ou elle aime faire;
- L'aider dans ses travaux scolaires, etc.

### **Confiance**

L'enfant a besoin de temps pour accepter de créer un lien avec un adulte, surtout lorsqu'il s'agit du ou de la partenaire de son parent. Recomposer une famille nécessite de se donner du temps pour apprendre à se connaître, se rapprocher et créer des liens significatifs. Si l'autorité du beau-parent pose problème, cela peut indiquer un manque de soutien du parent dans l'établissement de cette autorité.

### **La place du beau-parent**

Pour se structurer, l'enfant a besoin de comprendre que le beau-parent est une figure parentale supplémentaire, une personne qui vient s'ajouter au système parental, sans toutefois remplacer l'autre parent.

### **Rôle éducatif**

Le beau-parent n'est pas un·e ami·e ou un égal, mais un adulte sur lequel l'enfant peut compter. Le beau-parent peut jouer un rôle éducatif où il ou elle exercera une forme d'autorité et de protection, sans pour autant remplacer l'autre parent. C'est au parent d'expliquer à l'enfant le rôle du beau-parent. Il ou elle doit aider le beau-parent à prendre sa place dans la famille en le ou la responsabilisant et en lui laissant prendre des initiatives en matière de vie familiale.

### **Accepter les enfants de l'autre**

La majorité des beaux-parents appréhendent de ne pas aimer leurs beaux-enfants comme s'ils ou elles étaient les leurs. Pourtant, la difficulté d'aimer d'emblée un·e enfant qui n'est pas le sien ou la sienne est légitime. Tout comme pour qu'un·e enfant accepte la présence d'un beau-parent, le beau-parent doit se laisser du temps pour connaître et connecter avec l'enfant.

Le beau-parent doit faire preuve de souplesse, d'ouverture et de tolérance. Il ou elle doit accepter de s'ouvrir aux différences existantes dans la famille. Il ou elle devra aussi, parfois, faire preuve de lâcher-prise en acceptant de faire des compromis et en assouplissant certaines exigences qu'il ou elle pourrait avoir. Face à ces exigences, le beau-parent devra demeurer réaliste et éviter de s'attendre à ce que tout fonctionne parfaitement. Finalement, il ou elle devrait accepter l'enfant de l'autre avec ses forces et ses limites.

### **Lorsque l'enfant s'oppose à l'autorité de son beau-parent**

Il peut arriver que l'enfant refuse l'autorité de son beau-parent. À ce moment, le parent doit exprimer à son enfant son accord avec les interventions de son·sa conjoint·e et qu'il ou elle s'attend à sa collaboration. Si le conflit perdure, c'est peut-être un signe que ni l'enfant ni le beau-parent n'est prêt·e à entrer pleinement dans une relation parentale. Cela peut indiquer que les choses se sont déroulées trop rapidement, donc qu'il est préférable de faire marche arrière et d'évaluer la situation familiale.

Il est important de laisser l'enfant exprimer ses insatisfactions ou ses inquiétudes et lui dire que l'on comprend que la situation n'est pas facile. On se doit de l'écouter et de le·la rassurer. Toutefois, il est essentiel de poser des limites à l'enfant et lui faire comprendre que les comportements violents ou les manques de respect sont interdits. L'enfant a besoin de se sentir compris·e et doit garder un lien privilégié avec son parent. Par conséquent, le beau-parent doit comprendre l'importance pour le parent de se réserver des moments où il ou elle sera seul·e avec son enfant.

### *Références*

- Audibert, C (2009). Le complexe de la marâtre, être belle-mère dans une famille recomposée.
- Saint-Jacques, M.-C. (2015). La famille recomposée, des escales, mais quel voyage!
- Vallejo, M.-C. (2006). D'abord t'es pas ma mère